

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 28/03/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 8 avril à 20h
DATE D’AFFICHAGE 28/03/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire.
NOMBRE DE MEMBRES	Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Le Bourgeois, Deau, Joubin, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 22	M. Gué a donné pouvoir à Mme Delbecque M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur M. Fouchet a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
VOTANTS : 26	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Hérault

OBJET : ACTUALISATION N°2 DE L’AP/CP DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Deau, maire-adjoint aux finances, rappelle qu’une autorisation de programme (AP) a été ouverte en 2021 pour l’opération de « rénovation/extension du restaurant scolaire » permettant la programmation pluriannuelle du financement de cette opération et une répartition sur plusieurs exercices budgétaires (2021-2023) (délibération n°62-10-21).

L’AP/CP a été révisée lors du conseil municipal du 3 avril 2023 pour un montant total révisé de 2 013 700 € TTC (actualisation n°1, délibération n°17-04-23).

Lors du conseil municipal du 11 avril 2023, le choix a été fait de retenir le préau version 2 - le plus long - et d’attribuer les marchés de travaux, portant le montant de l’opération à 2 261 500 € TTC. Depuis le démarrage du chantier, des travaux imprévus ont dû être réalisés pour près de 200 000 € (notamment une nouvelle charpente).

Il convient de réviser l’autorisation de programme (AP) et les crédits de paiements (CP) :

- Pour réviser le montant de l’AP compte-tenu de l’évolution de l’estimation budgétaire de l’opération,
- Pour inscrire les CP prévus au Budget Primitif 2024.

L’actualisation n°2 prend la forme suivante :

Montant révisé de l'AP/CP	CP 2021	Réalisés 2021	CP 2022	Réalisés 2022	CP 2023	Réalisés 2023	CP 2024 prévisionnels
2 469 795,18 €	30 000,00 € (BP 2021)	17 803,61 €	262 196,39 € dont 12 196,39 € de RAR (BP 2022)	82 398,54 €	978 722,83 € dont 83 651,28 € de RAR (BP 2023)	258 856,67 €	2 110 730,36 € dont 66 035,44 € de RAR
Inscription au BP 2024							2 044 694,92 €

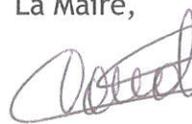
VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Considérant l'avis de la Commission finances réunie le 26 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'actualisation n°2 de l'autorisation de programme et des crédits de paiement relative au projet de rénovation/extension du restaurant scolaire telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,


Nathalie DONATIN

